



## Frais de location et dépenses de fonctionnement de l'ACEP

Des membres ont contacté l'ACEP au cours des derniers mois afin de demander des renseignements supplémentaires sur les coûts encourus par l'Association pour la location, l'entretien et les dépenses afférentes des locaux du bureau national au 100 rue Queen.

Le processus suivi par l'Association afin de trouver le meilleur emplacement au meilleur coût pour les membres est décrit en détails dans le document [« Pourquoi l'ACEP a-t-elle renouvelé le bail du 100 Queen »](#), disponible sur notre site web. À la fin de ce processus en 2012, l'ACEP a signé une entente avec les propriétaires du 100 Queen pour le renouvellement du bail pour une période de 10 ans, en obtenant une réduction des frais de location sur la période.

Le tableau suivant précise la part des dépenses de loyer et de frais de fonctionnement pour 2012/2013, la dernière année durant laquelle l'ancien bail s'appliquait intégralement, 2013/2014, année financière durant laquelle l'ancien bail s'appliquait sur cinq des douze mois, et 2014/2015, première année du nouveau bail. Les frais de fonctionnement incluent l'électricité, l'entretien des locaux, les réparations ponctuelles, les rénovations, les taxes foncières, les frais de gestion et autres dépenses liées directement aux locaux: ces dépenses de fonctionnement doivent être payées, peu importe l'endroit où loge l'ACEP. Le budget inclut une hausse annuelle de 2 % des frais de fonctionnement.

Veillez noter que depuis juillet 2010 nous payons la taxe de vente harmonisée sur ces dépenses. En 2012, cette taxe s'élevait à 104 364 \$ et est incluse dans les données de ce tableau.

<b>Année</b>	<b>Loyer \$</b>	<b>Frais de fonctionnement \$</b>	<b>Total \$</b>
2012/2013	397 600	496 264	893 864
2013/2014*	399 880	470 800	870 680
2014/2015	376 940	480 140	857 080

\*Pendant cinq des 12 mois de cette période, c'est l'ancien taux de loyer, plus élevé, qui s'applique.